25 Juillet 1961 1476/Pers.

Requête.

A Monsieur HAKIZIMANA Ignace Comptable-Adjoint A K I S E N Y I.

Monsieur le Comptable-Adjoint,

Me référant à votre lettre du 18.7.61, j'ai l'honneur de vous faire savoir que votre demande de mutation vers RUHENGERI n'est pas souhaitable étant donné que vous avez déjà commencé votre stage à KISENYI et qu'il serait contraire à l'intérêt du Service de devoir à nouveau modifier la situation du personnel à KISENYI et à RUHENGERI.

Je comprends votre désir de travailler de préference dans votre Préfecture d'origine. J'essaierai de vous donner satisfaction dès qu'une occasion favorable compatible avec l'intérêt du Service, se présentera.

Le Ministre J.B.RWASIBO.-